

CONSEIL MUNICIPAL DE FARGES-ALLICHAMPS

SÉANCE DU 31 mars 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE FARGES-ALLICHAMPS SÉANCE DU 31 MARS 2023 NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Le budget 2023 a été réalisé sur les bases des excédents 2022, des recettes attendues en 2023 (taxes locales, dotations et péréquations, loyers des biens communaux, subventions d'investissement) et sur les dépenses obligatoires et attendues : emprunts contractés, frais de personnels, entretien des locaux, de la voirie, du cimetière et des espaces verts, et du matériel communal, participations aux charges intercommunales (syndicats, contingent incendie...), des projets en cours adoptés par délibération du conseil municipal.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les traitements du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux et achats de d'outillage et de fournitures diverses (eau, électricité, gaz propane, fournitures nécessaires à l'entretien de la voirie et des bâtiments aux équipements de sécurité...), les prestations de services (nécessaires notamment à la dématérialisation des actes et procédures et à l'outil informatique), les indemnités des élus, les participations, cotisations et subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges à caractère général sont estimées à 89 400 €, elles regroupent principalement les frais d'énergie, d'eau, d'entretien et fournitures de toute nature, locations, assurances, maintenances, prestataires de services

Les frais de personnels sont estimés à 125 582,47 € (4 agents dont deux à temps plein)

Les indemnités des élus sont estimées à 26 500 € (+ 1800 € de cotisations)

Les amortissements obligatoires sont les suivants :

dépense de fonctionnement - opération d'ordre budgétaire : 6811-042 : 1045,82€

recette d'investissement - opération d'ordre budgétaire : 28041412-040 : 1045,82€.

Ils correspondent à l'amortissement des fonds de concours perçus par la Communauté de Communes Cœur de France pour des travaux de voirie et d'installation de prises électriques sur les poteaux de l'éclairage public.

En ce qui concerne les **participations** aux syndicats intercommunaux elles sont estimées : 45000 € à répartir (S.I.R.P. BRUERE LA CELLE FARGES/SYNDICAT C.G.C. (Collèges)/PAYS BERRY SAINT AMANDOIS / SDE 18 (syndicat départemental d'énergie du cher).

La participation au Département du Cher au titre du FSL est de 200 € et une subvention a été allouée à la coopérative scolaire de FARGES-ALLICHAMPS, ainsi qu'au comité des Fêtes de la commune.

La Participation au Service Département Incendie du Cher (SDIS 18) est de 10 388 €, (participation obligatoire)

Les atténuations de produits correspondent aux reversements de la TLV, du FNGIR et FPIC pour un montant estimé à 40 050 €,

Les emprunts en cours s'élèvent à une annuité 2023 de : 16 444€ (budget principal et emprunt de l'ancien budget annexe logements) répartis comme suit : 14 200 € en investissement (capital) et à 2 200€ en fonctionnement (intérêts)

Ils ont été contractés pour le financement de la réhabilitation d'un immeuble en logement social, à la construction d'un local technique et à la réfection des toitures à la suite d'un épisode de grêle, aux travaux programmés de la route de la Croix.

Recettes de fonctionnement

Les **taxes locales** se composent de la taxe foncière sur bâti dont le taux actuel est de 34,36 % et de la taxe foncière sur le non bâti 34,33 % et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux dont l'usage n'est pas l'habitation principale, ainsi que sur les exonérations et reversements, pour un produit fiscal attendu de : 96 673 €. Il a été décidé de ne pas augmenter les taux. Les dotations de l'état n'ayant pas encore communiquées lors de l'élaboration du budget, les dotations 2022 seront reconduites pour un montant de 11 000 € en D.G.F., de 5 500 € en D.S.R., de 4 547€ en D.E.L.

Les recettes sur **les biens communaux** proviennent des logements loués, des lots communaux et fermages.

La section d'investissement

La section d'investissement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires aux gros travaux et projets de la commune

Les dépenses d'investissement

Les **principaux travaux d'investissement** proposés se porteront

- sur les travaux d'enfouissement de la route de la Croix dont le projet de travaux est sous forme de fonds de concours à la Communauté de Communes Cœur de France
- sur des travaux de bâtiment (préau de la cour de l'école)

Les recettes d'investissement

Elles se composent des fonds propres de la commune, du reversement du FCTVA et des subventions de l'Etat, du Département, de la Région et des autres organismes et collectivités.

Résultats reportés

Le compte de la gestion dressé par le service de gestion comptable de Saint-Amand-Montrond et le compte administratif de l'exercice précédent font apparaître les **excédents cumulés** à reprendre sur le Budget Principal de la commune pour l'exercice 2023 comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 BUDGET PRIMITIF

→ 154 738,30 € (145 340,29 € après affectation du résultat)

DEFICIT D'INVESTISSEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 BUDGET PRIMITIF

→ 15 118,01 € dont l'excédent de 5 720 € des Restes à Réaliser réduit ce déficit à 9 398,01 €

Proposition pour le budget primitif 2023 qui s'équilibre à

- recettes et dépenses de fonctionnement	:	433 098,29 €
- recettes et dépenses d'investissement	:	116 949.83 €,

Dont les montants des chapitres sont les suivants :

dépenses de fonctionnement

011 - Charges à caractère général	:	89 400,00 €,
012 - Charges de personnel	:	125 582,47 €,
014 - Atténuation de produits	:	40 050,00 €,
65 - Autres charges	:	86 843,00 €,
66 - Frais financiers	:	2 200,00 €,
67 - charges spécifiques	:	8 000,00 €,
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections :		1 045,82 €,
023 - Virement à la section d'investissement :		79 977,00 €,
TOTAL Dépenses de fonctionnement	:	433 098,29 €

recettes de fonctionnement

002 - résultats de fonctionnement reportés	:	145 340,29 €,
70 - Produits des services	:	15 253,00 €,
73 - Impôts et taxes	:	102 280,00 €,
731 - fiscalité locale	:	111 969,00 €,
74 - Dotations et participations	:	32 131,00 €,
75 - Produits de gestion courantes	:	26 125,00 €,
TOTAL Recettes de fonctionnement	:	433 098.29 €,

dépenses d'investissement

001 - solde d'exécution de la section inv.	:	15 118,01 €,
16 - emprunts et dettes assimilées	:	14 480,00 €,
20-fonds de concours CCCF	:	15 000,00 €
21 - immobilisations corporelles	:	12 310,00 €,
23 - immobilisations en cours	:	60 041,82 €,
TOTAL Dépenses d'investissement	:	116 949.83 €,

recettes d'investissement

023 - virement de la section de fonctionnement :		79 977,00 €,
10 - dotations, fonds divers et réserves	:	22 398,01 €
13 - subventions	:	13 529,00 €,
16 - emprunts et dettes	:	0,00 €,
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections :		1 045,82 €,
TOTAL Recettes d'investissement	:	116 949.83 €,